

## CRIMINALITE

La répartition de la criminalité est une donnée qui concerne à la fois les autorités, la population et la recherche socio-scientifique.

La criminalité est un phénomène très difficile à mesurer. Les statistiques les plus complètes dans ce domaine sont celles de la police. Elles globalisent - au départ des différentes forces de police - tous les délits enregistrés, c'est-à-dire :

- tout délit défini dans le code pénal ordinaire, sauf l'inculpation pour blessures par imprudence dont l'auteur est connu;
- tout délit défini dans le code pénal militaire;
- toute infraction aux lois spéciales suivantes : la loi sur les armes (3.1.1933), la loi sur le trafic illicite des substances stupéfiantes (24.2.1921), la loi sur les imprimés et les formules ayant l'apparence de billets de banque ou d'autres valeurs (19.6.1889), la loi sur les détournements d'avion (2.1.1973);
- sabotage, terrorisme.

Les faits sont répartis en graves, autres et minimes. Les cartes ne se rapportent qu'aux graves et autres. Considérées sur une base communale, ces données présentent des modèles spatiaux intéressants.

Le but de cette planche est de donner une vue d'ensemble claire des régions à problèmes et des régions calmes au point de vue criminalité.

Sur les cartes, on présente chaque fois la moyenne pour les années 1984-85 : 1984 est la première année pour laquelle on dispose de statistiques de police complètes. Le calcul d'une moyenne bisannuelle rend le chiffre de criminalité plus représentatif.

La carte principale A montre la répartition de la criminalité dans sa totalité. On y représente à la fois le nombre absolu de délits et le degré de criminalité (c'est-à-dire le nombre de délits par 10.000 habitants) ainsi que la proportion des vols et autres faits. La surface des cercles est proportionnelle au nombre absolu de délits. Ce nombre est une bonne norme du volume de travail des services de police. Le schéma de répartition offre de fortes ressemblances avec l'urbanisation.

Les cercles sont divisés en deux secteurs correspondant aux vols et aux autres délits. Les vols constituent la catégorie la plus importante de délits (pour le royaume 79,4 % du nombre total de délits). La proportion des vols reflète des différences régionales. Les zones à grand nombre de vols sont les suivantes : les régions urbaines de Bruxelles, Liège et Anvers (Antwerpen), la Campine, le Borinage et la région de Charleroi, c'est-à-dire les grandes villes et les régions les plus touchées du point de vue économique.

Les secteurs des cercles sont coloriés différemment suivant le degré de criminalité des deux groupes de délits : vol et autres. Le degré de criminalité est utilisé au niveau international comme mesure relative de la criminalité. Cette donnée exprime par commune la moyenne des risques de « victimisation » sans tenir compte de la présence de populations temporaires. Ce schéma de répartition diffère de celui des chiffres absolus de la criminalité par suite de la correction apportée par le facteur population. La Wallonie au sud du sillon Sambre et Meuse présente des valeurs très élevées : une raison importante en est le fait de ne pas tenir compte des augmentations importantes de population pendant la saison touristique. La côte, pour la même raison, connaît un degré élevé de criminalité. Par contre le reste de la province de Flandre occidentale et l'ouest et le sud de la province de Flandre orientale accusent un degré de criminalité peu élevé.

Les cartes B, C et D représentent quelques types de délit. La surface des cercles est chaque fois proportionnelle au nombre absolu de faits. L'intensité de la teinte correspond au degré de criminalité dans le groupe. Les trois types traités sont dans une certaine mesure des indicateurs pour différents genres de criminalité.

Les hold-up et les attaques à main armée (carte B) constituent la criminalité agressive grave. Il ont surtout lieu dans les grandes villes. Le quadrilatère à population dense Anvers-Gand (Gent)-Bruxelles-Louvain (Leuven), la Campine, l'axe industriel hennuyer et la région liégeoise ne restent pas épargnés non plus. Ce qui surprend, c'est le nombre peu élevé à Gand. Le schéma de répartition ne diffère pas essentiellement de celui de la criminalité totale, toutefois, la concentration dans les grandes villes est plus forte. Il est frappant que 60 % des communes ont déjà eu à faire face à ce type de criminalité.

Le groupe de délits fraude, escroquerie et détournement (carte C) peut être considéré comme mesure de la criminalité des « cols blancs » (white collar crime). Ces délits sont une forme de criminalité plus raffinée. Ce qui frappe immédiatement, en contraste avec la carte précédente, c'est la plus grande dispersion de ces délits. Le degré de criminalité des « cols blancs » est élevée surtout dans les villes, à la côte et dans beaucoup de communes d'Ardenne. Cette forme de criminalité est essentiellement une criminalité citadine.

Le vol d'autos et de motos (carte D) est le délit le mieux connu : c'est en effet un des rares délits qui soient répertoriés presque à 100 %. Pour la période considérée, 78 % des communes ont eu à combattre ces délits; une petite moitié de ces communes comptait plus de 5 vols de ce type par an. Dans la répartition des valeurs absolues, ce sont toutes les grandes villes (Liège surtout) qui se signalent à l'attention; il en est de même pour la côte. Le degré de criminalité de ce délit donne à peu près la même image. Ici c'est la région frontalière française qui se détache le plus nettement. En 1985, cette forme de criminalité a augmenté de 23 % par rapport à 1984.

La concentration de la criminalité totale par rapport à la population est illustrée par la carte E. A proprement parler cette carte coïncide avec le degré de criminalité. Mais par le rapport des pourcentages et par le contraste des couleurs, les différences entre la répartition de la criminalité et la répartition de la population s'exprime de façon plus nette. Les communes à chiffres élevés peuvent être qualifiées de « communes à problèmes » et exigent donc en première instance l'attention des autorités.

La carte F montre la répartition des malfaiteurs connus d'après la commune de domicile, répartition en pourcentage par rapport à la population totale. Il s'agit ici de tous les malfaiteurs enregistrés sans envisager la date du délit commis. Par comparaison avec les cartes précédentes, il convient de tenir compte du fait que seulement 1/5 de tous les délits connus ont été élucidés. Il existe une différence complémentaire, c'est qu'il s'agit ici du domicile des auteurs tandis que les autres cartes localisent le délit commis. Dans les grandes lignes, la répartition concorde avec la répartition globale. Toutefois il y a quelques différences flagrantes. Le nord de la province d'Anvers, la banlieue ouest et sud-ouest de Bruxelles et nombre de communes ardennaises accusent des valeurs réduites alors qu'elles connaissent un degré de criminalité élevé. Dans l'agglomération bruxelloise une légère différence se marque entre la moitié est (plus de faits) et la moitié ouest (plus d'auteurs). La population de ces deux secteurs présente aussi des niveaux socio-économiques nettement contrastés, c'est-à-dire plus bas à l'ouest et plus élevé à l'est. En conclusion, la répartition de la criminalité présente deux schémas de base. Le schéma du nombre absolu de délits, global ou par catégorie, offre de grandes ressemblances avec les différents aspects de l'urbanisation. Le schéma du degré de criminalité fait ressortir les régions qui, à des périodes déterminées connaissent une augmentation temporaire de leur population. Ce sont, entre autres, les régions touristiques, les centres de fort emploi et de navetteurs, les communes avec casernes et établissements d'enseignement. La répartition des malfaiteurs présente des analogies avec les deux schémas, la similitude a cependant tendance à se montrer plus forte avec le schéma du degré de criminalité.